



FOUNEX, LE 19 AOÛT 2014/CL/10.01

**COMMUNE DE FOUNEX**  
**MUNICIPALITE**

**AFFAIRE TRAITÉE PAR M. JEAN-PIERRE DEBLUË**

**PREAVIS MUNICIPAL N° 53/2011 - 2016**

**concernant une demande de crédit de CHF 665'000.00 TTC  
en vue de financer les travaux de réfection du Chemin d'Oche Combe**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Préambule**

Dans le cadre de sa politique d'entretien des routes communales, la Municipalité souhaite procéder aux travaux suivants :

- Remise en état partielle de la chaussée et élargissements ponctuels afin d'assurer une largeur moyenne d'environ 4.5 m.
- Modification du carrefour avec le chemin des Neyruaz afin d'éviter au maximum un empiètement sur la parcelle privée n° 477.
- Mise à jour complète du système d'évacuation des eaux pluviales.

**Etat existant**

Le chemin d'Oche Combe se trouve en aval de parcelles viticoles et arboricoles. Il s'agit d'un chemin secondaire appartenant au domaine public, lequel est utilisé en plus des riverains comme accès à l'école internationale située à environ un kilomètre.

Actuellement, la chaussée présente les caractéristiques suivantes :

- Largeur de chaussée variable entre 2.70 et 4.50 mètres.
- Aux endroits où il n'y a pas de largeur suffisante, les voitures circulent dans les bas-côtés et même dans les champs, en dehors de la chaussée, raison pour laquelle le bord de la chaussée et la banquette sont en très mauvais état. Le revêtement bitumineux du bord de la chaussée (côté ouest) en général et la partie haute du chemin en particulier est fissuré ou faïencé.

- Dans la partie haute du chemin, à la hauteur de la parcelle 610, il y a un problème de résurgence d'eau depuis sous la chaussée qui provoque des dégâts importants.
- Après avoir visionné les inspections caméra du collecteur existant le long du chemin, réalisées en mai 2011, on peut constater que le collecteur est en mauvais état (tuyau fissuré et retenues d'eau).
- Actuellement, les drains des parcelles n° 476 et 471 qui arrivent au regard existant dans la partie basse de la parcelle 476, sont raccordés au collecteur E.C. privé qui passe par le chemin des Tattes. Après consultation du Registre Foncier, il apparaît que ces parcelles ne sont pas au bénéfice d'une servitude pour se raccorder dans ce collecteur.

## **Projet**

- Réfection partielle de la chaussée :
  - o Elargissement ponctuel de la chaussée existante (côté Ouest) pour avoir une largeur environ de 4.5 mètres sur une longueur approximative de 260 mètres. Cette largeur permet à deux véhicules légers de se croiser à vitesse réduite.
  - o Reprise du revêtement bitumineux sur une largeur de 40 à 50 cm, depuis le bord de la chaussée existante avec encaissement de la banquette sur environ 30 cm.
  - o Pose d'un rang de pavés tout le long du chemin pour guider l'eau, délimiter le bord de chaussée et arrêter proprement la limite de la zone carrossable (environ 600 mètres).
  - o Au virage à la hauteur de la parcelle 270, élargissement du chemin sur les deux côtés, sur une longueur approximative de 40 mètres.
  - o La partie haute du chemin, depuis l'entrée de la parcelle 270 y compris le carrefour avec le Chemin des Neyruaz (environ 100 mètres), sera entièrement reprise. Les travaux suivants sont prévus :
    - Modification du dévers afin d'éviter que les eaux pluviales ne s'écoulent en direction des villas situées côté Est de la chaussée.
    - Création d'un système de drainage pour reprise de la résurgence d'eau provenant de sous la chaussée.
    - Reprise du carrefour avec le Chemin des Neyruaz afin d'éviter que les usagers n'empiètent sur la parcelle 477 en tournant à gauche.
    - La modification du carrefour avec le chemin des Neyruaz nécessite une modification du foncier (échange de terrain).
    - Réfection du bitume des zones citées, avec une couche de base de 8 cm en AC T 22N et une couche de roulement de 4 cm AC 11N.

- Réfection collecteur EC:
  - o Dans la partie aval du chemin, pose d'un tuyau en PVC diamètre 250 mm sur une longueur de 95 mètres depuis le giratoire jusqu'à la hauteur du regard existant pour le drainage des vignes (à la hauteur du chemin des Tattes).
  - o Sur le solde du chemin, pose d'un tuyau PVC perforé, diamètre 200 mm pour le drainage des vignes et la reprise des eaux de surface sur une longueur de 295 mètres.
  - o Réalisation de regards le long du collecteur (6-7 unités) pour faciliter les travaux d'inspection et entretien, ainsi que plusieurs grilles avec dépotoir pour reprendre les eaux du chemin.
  - o Il est également prévu de raccorder tous les drains des vignes dans le nouveau collecteur communal EC.
- Attention, le choix de remettre à neuf le collecteur EC le long du chemin d'Oche Combe a une influence sur le volume d'eau arrivant dans le collecteur principal qui est situé dans le giratoire du centre sportif. Cette question doit être traitée de manière globale avec le projet de réaménagement de la Rte de la Châtaigneriaz. Compte tenu de ce qui précède, un trop plein raccordé dans le collecteur EC du chemin des Tattes sera maintenu en attendant la réalisation des travaux à la route de Châtaigneriaz.

Les travaux décrits ci-dessus sont reportés sur les plans annexés.

### **Aménagements étudiés / abandonnés**

- La possibilité de poser un revêtement phono absorbant dans la partie amont du chemin qui est entièrement reconstruite a été écartée car la surface concernée est trop faible et ce d'autant plus que ce type de revêtement n'est pas adapté au carrefour avec le chemin des Neyruaz.
- La possibilité de réaliser un trottoir a également été étudiée puis écartée en raison de l'emprise nécessaire sur les parcelles voisines. En effet un tel aménagement nécessite une largeur de chaussée minimale d'environ 5.50 mètres ce qui signifie l'expropriation d'une bande de 100 à 150cm sur toute la longueur de la route.
- La question relative à une augmentation de la largeur de la chaussée a également été étudiée mais, indépendamment des problèmes d'emprises sur les parcelles privées adjacentes, cette variante a été abandonnée afin de ne pas attirer plus de trafic aux heures de pointe tout en incitant les usagers à rouler à des vitesses plus élevées.

### **Procédures administratives**

- Ces travaux sont considérés comme de l'entretien. Ils ne sont donc soumis ni à un examen préalable ni à une enquête publique.
- L'échange de terrain proposé pour la modification du foncier à la hauteur du chemin des Neyruaz sera réalisé sous la forme d'une expropriation à l'amiable. Cette démarche passe par une enquête publique.

### **Coût des travaux**

Le montant total des travaux se résume de la manière suivante :

<b><u>Travaux de génie civil</u></b>	
- Reprise de la superstructure de la chaussée (partielle).	Fr. 480'000. 00
- Reprise des bords de la chaussée.	
- Réfection du collecteur E.C. et des grilles de route.	
<b><u>Remise en état des lieux après travaux (plantations)</u></b>	
- Remise en état des banquettes et des abords de la chaussée.	Fr. 5'000. 00
<b><u>Honoraires pour prestations géométriques</u></b>	
- Implantations.	Fr. 5'500. 00
- Expropriation.	
- Cadastration (y compris taxes cantonales).	
<b><u>Honoraires pour prestations d'ingénieurs civil</u></b>	
- Phase d'étude (avant-projet, projet d'ouvrage, demande d'autorisation, demande d'offre).	Fr. 75 '000. 00
- Phase d'exécution (plans d'exécution, direction des travaux, mise en service).	
<b><u>Divers et imprévus</u></b> (environ 10 %)	Fr. 50'000. 00
<b>Total HT</b>	<b>Fr. 615'500.00</b>
TVA 8.0 %	Fr. 49'240. 00
<b>Total TTC</b>	<b>Fr. 664'740.00</b>
<b>Arrondi à</b>	<b>Fr. 665'000.00</b>

Les travaux de génie civil étant très proches des CHF 500'000.00 HT, il a été décidé de les mettre en soumission selon la loi sur les marchés publics (procédure ouverte).

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des explications qui vous ont été fournies ici, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Founex

vu le préavis municipal No 53/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 665'000.00 destiné à financer les travaux de réfection du Chemin d'Oche Combe.

ouï le rapport de la commission des constructions,

ouï le rapport de la commission des finances,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. d'adopter le préavis municipal N° 53/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 665'000.00 destiné à financer les travaux de réfection du chemin d'Oche-Combe ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 665'000.00** ;
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter cette somme, si nécessaire
4. d'amortir ces travaux sur une durée de 15 ans
5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 25 août 2014 pour être soumis au Conseil communal de Founex.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

François Debluë

la Secrétaire :

Claudine Luquiens

le Municipal :

Jean-Pierre Debluë

**Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal No 53/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 665'000 TTC en vue de financer les travaux de réfection du Chemin d'Oche Combe**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a pris connaissance de ce préavis lors de la séance du 25 août 2014 organisée par la Municipalité de Founex, représentée par Monsieur Jean-Pierre Debluë, Municipal. La Commission des routes était également partie à cette séance.

**Description :**

La qualité du revêtement de plusieurs chemins de notre Commune est en baisse sensible. Cette évolution négative impose que des travaux d'entretien soient conduits, permettant de restaurer une utilisation satisfaisante pour les véhicules les empruntant.

Le préavis n° 53 couvrant la réfection du Chemin d'Oche Combe doit être compris dans un contexte plus large, la continuation du maintien d'un réseau routier de qualité. Ce maintien a cependant un coût que nous devons et pouvons assumer.

**Remarques :**

Le budget présenté par notre Municipalité a été préparé avec le support du BS+R Bernard Schenk SA, Nyon, société bénéficiant d'une longue expérience en matière de valorisation de travaux tels que ceux couverts par le préavis n° 53.

Bien que n'étant pas dans l'obligation de le faire, en raison du montant des travaux de génie civil inférieur à la limite légale, notre Municipalité a décidé de passer par la procédure ouverte des marchés publics. La Commission des finances ne peut que souligner la transparence qui en résultera. Un bémol toutefois sera apporté à cette position dans la mesure où les soumissions ne sont pas encore rentrées. Cette situation implique que la Commission de gestion regarde cette opération de plus près lors de ses travaux annuels.

**Conclusions :**

La Commission des finances rappelle que le préavis n° 53 2011/2016 fait l'objet d'un rapport séparé, préparé par la Commission des routes.

De son côté, la Commission des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis municipal No 53/2011-2016 destiné à financer les travaux de réfection du Chemin d'Oche Combe et donc :

1. d'accorder à notre Municipalité un crédit de CHF 665'000 TTC
2. de l'autoriser à emprunter cette somme, si nécessaire,
3. d'amortir ces travaux sur une durée de 15 ans et
4. d'autoriser notre Municipalité à entreprendre les travaux.

Fait à Founex le 27 août 2014.

Les membres de la Commission des finances,

Claude Briffod

Josephina Rijke

Laurent Kilchherr

Hervé Mange

Simon Vaucher

Denis Lehoux

## **Rapport de la Commission des routes concernant le:**

### **Préavis municipal N° 53 / 2011-2016, concernant une demande de crédit de CHF 665'000.00 TTC en vue de financer les travaux de réfection du Chemin d'Oche Combe.**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le préavis municipal N° 53/2011-2016, nous a été présenté par M. Jean-Pierre Debluë, Municipal lors de deux séances de présentation; les 28 juillet et 25 août 2014.

Les membres de la Commission des routes se sont réunis le 25 août 2014, après la deuxième séance de présentation, afin d'examiner en détail le préavis.

#### **A. Préambule**

Dans le cadre de l'entretien des routes communales, le chemin d'Oche Combe nécessiterait des travaux de remise en état partiel de la chaussée mais également un assainissement du système d'évacuation des eaux pluviales.

La Municipalité souhaiterait profiter de ces travaux, afin de retoucher le tracé du carrefour avec le chemin des Neyruaz et ainsi éviter que les véhicules n'empiètent sur la parcelle 477.

#### **B. Projet**

Actuellement le chemin d'Oche Combe présente une chaussée d'une largeur variable de 4.5 m du côté du rond-point sous le parking du Centre Sportif, à 2.7 m sur sa partie nord avant de rejoindre le chemin de Neyruaz.

Les travaux projetés couvrent trois aspects:

- Garantir une largeur d'environ 4.5 m sur toute sa longueur
- Redessiner le tracé du carrefour avec le chemin des Neyruaz
- Assainir et corriger l'ensemble du système de drainage et d'évacuation des eaux pluviales tout le long de ce chemin



Afin de permettre à deux véhicules légers de se croiser à vitesse réduite, la Municipalité prévoit l'élargissement ponctuel de la chaussée existante à une largeur de 4.5 mètres environ sur toute la longueur du chemin d'Oche Combe.

La réfection de la chaussée sera plus importante sur sa partie haute, une modification du dévers, ainsi que la création d'un système de drainage sont également prévus, ce qui évitera aux eaux pluviales de s'écouler en direction des habitations situées en aval de la chaussée.

La reprise du tracé du carrefour avec le Chemin des Neyruaz permettrait d'éviter que les usagers ne roulent sur la parcelle 477. La modification du carrefour avec le chemin des Neyruaz nécessite un échange de terrain avec la Commune.

### **C. Conclusion**

La Commission des routes approuve le projet tel que présenté par la Municipalité et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter le préavis municipal N° 53/2011-2016, concernant une demande de crédit de CHF 665'000.00 TTC en vue de financer les travaux de réfection du Chemin d'Oche Combe.

Ainsi fait à Founex, le 12 septembre 2014

Pour la Commission des routes :

Lucien Ferrari

Christophe Hermanjat

Philippe Magnenat

Laure Neynaber

Thierry Rosselet

Robert Veluz

Pamela Walsh